

Rapport n°3 :**Projet structurant transverse ISITE-BFC : Reversement UBFC – CGFL**

Rapporteur (s) :	Dominique GREVEY – Président d'UBFC
Service – personnel référent	Directeur : Eric NOIRJEAN – Service Finances Rédactrice : Elodie MIGUEL Chargée du suivi budgétaire ISITE-BFC
Séance du Conseil d'administration	17 mars 2022

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

Le projet PERSONALISE est proposé comme un projet fédérateur d'ISITE-BFC au sein du domaine prioritaire 3, dédié aux soins individualisés et intégrés. Le déploiement de la médecine génomique personnalisée devient un enjeu de santé publique majeur révolutionnant les parcours de soin, et donc l'organisation du système de santé.

Le COPIL ISITE-BFC a attribué le 22 janvier 2021 une enveloppe de 4,5 millions d'euros pour les projets structurants transverses des trois axes ISITE. Le projet PERSONALISE bénéficiera d'une aide d'1 million d'euros.

Le Centre régional de lutte contre le cancer Georges-François Leclerc (CGFL) est un des partenaires du projet PERSONALISE, comme l'université de Bourgogne et les deux CHU de Dijon et Besançon.

A ce titre, le CGFL porte une partie des empois liés au projet.

Le budget prévisionnel du projet PERSONALISE a été modifié le 11 février 2022 comme suit :

- 205 000 € d'investissement TTC (Scanner Digital Panoramic FLASH III - 250 lames-de SYSME) au lieu des 270 000 € prévus initialement ;
- 65 000 € de crédits de personnel sont réattribués au CGFL. Ce montant correspond à la diminution du budget d'investissement cité ci-dessus.

Le reversement des fonds se décompose ainsi :

- au CGFL pour un montant de 65 000 €.

Le **CGFL** s'engage à utiliser les fonds pour le recrutement :

- d'un ingénieur de recherche pendant 11,5 mois à temps plein (65 000 €).

Pour ce faire, UBFC reversera la somme maximum de **65 000 € au CGFL** sur présentation des justificatifs RH et comptables.

Le COPIL ISITE-BFC autorise à titre exceptionnel que des reversements puissent être effectués lorsqu'il s'agit de la recherche clinique.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver le reversement d'une somme de 65 000 euros maximum au CGFL pour le recrutement d'un ingénieur de recherche, dans le cadre du projet PERSONALISE et selon les modalités proposées par le comité de pilotage ISITE-BFC.